

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03457
Numéro SIREN : 491 883 922
Nom ou dénomination : 2 A PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2024 sous le numéro de dépôt 1359

Bilan actif

	Brut	31/12/2022 Amort. Prov.	Net	31/12/2021 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	490	490		
Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	197 307	151 647	45 660	61 188
Autres immobilisations corporelles	149 158	97 691	51 466	57 513
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 974		5 974	5 974
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	367 928	249 828	118 100	139 676
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	482 254	124 745	357 509	335 486
Autres créances	28 920		28 920	36 778
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	280 520		280 520	200 906
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	386 628		386 628	283 472
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	22 967		22 967	24 565
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 201 289	124 745	1 076 545	881 208
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 569 218	374 573	1 194 645	1 020 883

certifié conforme à l'original

Bilan passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	690 557	625 361
	Résultat de l'exercice	129 769	65 197
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	875 326	745 557
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 046	38 383
	Emprunts et dettes financières divers	25	107
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 015	35 871
	Dettes fiscales et sociales	257 371	176 608
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 861	24 356
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	319 318	275 326
	Écarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	1 194 645	1 020 883

Annexes

Préambule	20
Principes et méthodes comptables	21
Informations complémentaires	23

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2022** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 194 644,78 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **129 768,95 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

● Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

● Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

● Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

● Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	490,00			490,00
Fonds commercial	15 000,00			15 000,00
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	333 155,00	15 917,00	2 607,00	346 465,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres	5 974,00			5 974,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	490,00			490,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	214 453,00	34 885,00		249 338,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 974,00	5 974,00		
Clients douteux ou litigieux	134 312,00	134 312,00		
Autres créances clients	347 942,00	347 942,00		
Personnel et comptes rattachés	6 493,00	6 493,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfiques				
TVA	21 624,00	21 624,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	803,00	803,00		
Charges constatées d'avance	22 967,00	22 967,00		
TOTAL	540 115,00	540 115,00		
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

- État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	14 046,00	14 046,00		
Emprunts et dettes financières divers	25,00	25,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 015,00	32 015,00		
Personnel et comptes rattachés	68 344,00	68 344,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	60 624,00	60 624,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	21 280,00	21 280,00		
TVA	94 560,00	94 560,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 562,00	12 562,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	15 861,00	15 861,00		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	319 317,00	319 317,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

- État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
60611 - FOURN.NON STOCK.(ELE	2 168,00	
6226 - Honoraires	490,00	
TOTAL	2 658,00	
PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- État des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
6156 - Maintenance (TVA 20%)	95,00	
616 - Primes d'assurances (Pas de TVA)	2 301,00	
616 - Primes d'assurances (TVA 20%)	998,00	
6135 - Locations mobilières (TVA 20%)	574,00	
TOTAL	3 968,00	

2 A PEINTURE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 24 rue Jean Grandel - 94360 BRY-SUR-MARNE
491 883 922 RCS Créteil

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUIN 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le 21 juin 2023, à 18 heures,

Madame Valérie EDOUARD, associée unique de la société 2 A PEINTURE, au capital de 50.000,00 € dont le siège social est situé 24, rue Jean Grandel à Bry Sur Marne (94),

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Valérie EDOUARD, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 129 768,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	129 768,95 euros
En totalité au compte « Report à Nouveau »	129 768,95 euros

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle les distributions de dividende des 3 derniers exercices.

2 A PEINTURE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 24 rue Jean Grandel - 94360 BRY-SUR-MARNE
491 883 922 RCS Creteil

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 129 768,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	129 768,95 euros
En totalité au compte « Report à Nouveau »	129 768,95 euros

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle les distributions de dividende des 3 derniers exercices.

EXERCICES	DIVIDENDES BRUTS
31/12/2021	0,00 euros
31/12/2020	15.000,00 euros
31/12/2019	25.000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

Signé électroniquement le 19/07/2023 par
Valérie EDOUARD

 Signed with
universign



EXERCICES

31/12/2021
31/12/2020
31/12/2019

DIVIDENDES BRUTS

0,00 euros
15.000,00 euros
25.000,00 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Valérie EDOUARD

Signé électroniquement le 19/07/2023 par
Valérie EDOUARD

 Signed with
universign

